



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LE PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Lise Lapointe, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs,

QUE :-

Le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} septembre 2021 a adopté le règlement numéro 360 intitulé :

**RÈGLEMENT 360 RELATIF AU TAUX DU DROIT DE MUTATION
APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE
500 000 \$**

Toute personne intéressée peut consulter le présent règlement sur le site internet de la municipalité et aux heures d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ à Saint-Aimé-des-Lacs, ce 07^{ième} jour de septembre de l'an deux mil vingt et un.

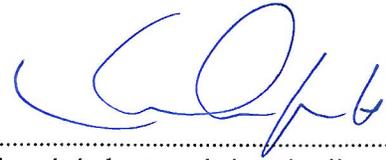

.....
Directrice générale et secrétaire-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Lise Lapointe, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-annexé en affichant une copie, aux deux endroits désignés par le conseil, entre 9 h 00 et 17 h 00 heures de l'après-midi, ainsi que sur le site internet de la municipalité, le 07^{ième} jour du mois de septembre 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 07^{ième} jour de septembre de l'an deux mil vingt et un.



Par :
Directrice générale et secrétaire-trésorière